## **ANNÉE 2020**



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**AVRIL** 



### **AVRIL**

# Décisions Municipales

### DECISION MUNICIPALE

### Nº 2020 / 030

Prise en vertu d'une délégation donnée au Maire par le conseil municipal dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

--00Q00--

Portant souscription d'une ligne de trésorerie de 3 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne --00000--

Nous, Laurent MARCANGELI, Maire de la Ville d'Ajaccio,

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et Vu L.2122-22 alinéa 3;
- la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération nº 2015-151 du Vu 01 juin 2015 pour la souscription de lignes de trésorerie
- la demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie de 3.000.000 € formulée par la Vu commune;
- l'offre favorable de la Caisse d'Epargne en date du 2 Avril 2020; Vu

### CONSIDERANT

Que la Caisse d'Epargne propose une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 3 000 000 € dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Ville d'Ajaccio se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

\* montant:

3 000 000 €

\* durée :

364 jours

\* taux d'intérêt applicable :

Ester + marge de 1.20 %

(sur chaque tirage)

Dans l'hypothèse ou l'ESTER serait inférieur à zéro, l'ESTER sera alors réputé égal à zéro.

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- périodicité de facturation des intérêts : mensuelle civile, à terme échu.

- frais de dossier : 3 000 €

- commission d'engagement : 0 % du montant de l'ouverture de crédit

- commission de gestion : 0 % du montant de l'ouverture de crédit

- commission de mouvements : 0 % du montant des tirages au cours de chaque période

- commission de non utilisation 0.20 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

### **DECIDONS**

Article 1 -

Afin de permettre à la collectivité d'optimiser sa gestion de trésorerie et de faire face à des ruptures de disponibilités, il est contracté auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie de 3.000.000 € dont les caractéristiques sont décrites ci-dessus.

Article 2 -

Le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne sera signé par le Maire

Article 3 -

Les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive seront exécutés par le Maire dans les conditions prévues au contrat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200429-2020\_030-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2020 Affichage : 30/04/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Ajaccio, le .....

e Maire

### DECISION MUNICIPALE

### Nº 2020 / 03 1

Prise en vertu d'une délégation donnée au Maire par le conseil municipal dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Portant souscription d'une ligne de trésorerie de 5 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne --ooOoo--

Nous, Laurent MARCANGELI, Maire de la Ville d'Ajaccio,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22 alinéa 3;
- Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération n° 2015-151 du 01 juin 2015 pour la souscription de lignes de trésorerie
- Vu la demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie de 5.000.000 € formulée par la commune;
- Vu l'offre favorable de la Caisse d'Epargne en date du 2 Ayril 2020;

### CONSIDERANT

Que la Caisse d'Epargne propose une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 5 000 000 € dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Ville d'Ajaccio se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

\* montant:

5 000 000€

\* durée :

364 jours

\* taux d'intérêt applicable :

Ester + marge de 1.20 %

(sur chaque tirage)

Dans l'hypothèse ou l'ESTER serait inférieur à zéro, l'ESTER sera alors réputé égal à zéro.

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- périodicité de facturation des intérêts : mensuelle civile, à terme échu.
- frais de dossier : 5 000 €
- commission d'engagement : 0 % du montant de l'ouverture de crédit
- commission de gestion : 0 % du montant de l'ouverture de crédit
- commission de mouvements : 0 % du montant des tirages au cours de chaque période
- commission de non utilisation 0.20 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

### **DECIDONS**

### Article 1 -

Afin de permettre à la collectivité d'optimiser sa gestion de trésorerie et de faire face à des ruptures de disponibilités, il est contracté auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie de 5.000.000 € dont les caractéristiques sont décrites ci-dessus.

### Article 2 -

Le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne sera signé par le Maire

### Article 3 -

Les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive seront exécutés par le Maire dans les conditions prévues au contrat.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-212000046-20200429-2020\_031-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2020 Affichage : 30/04/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



ALE D'AJACCO

Fait à Ajaccio, le .....2.9 AVR. 2020.

le Maire



### **AVRIL**

## Arrêtés Municipaux



### DEPARTEMENT DE LA COUSE-DU-SUD

### COMMUNE D'AJACCIO

ARRETE MUNICIPAL nº 2020. 23 06

Portant stationnement interilit.

### Dans les rules el-dessuus :

### AU DROIT DES UURKAUX DE POSTE DES SALINES ET DE MEZZAVIA

DGA Proximité et Service à la Population/Direction patrimoine Vialre/Pôle circulation et règlementation/CD/11/71904

NOUS, Laurent MARCANGELL, MAIRE DE LA VILLE D'AJACCIO.

VU, la loi 82-213 du 2 Mars 1982 portant droits et libertés de la Commune,

VU, la loi 83-663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83-8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.

VU, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions relatives aux Collectivités locales,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2216,

VU, le Code de la Route.

VU, l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière, (Livre 1 - Première à hultième partie), du 26 juillet 1974 modifiée,

VU, l'Arrêté Municipal N° 66-169 du 9 Novembre 1966, approuvé par l'Autorité Préfectorale le 27 Janvier 1967, portant règlement général de la circulation et du stationnement des véhicules dans l'apploméntion urbaine d'AJACCIO;

VU, la délibération n°2015/04, en date du 08 février 2015 portant élection du Maire,

VU, la délibération 2015/06, en date du 08 février 2015 portant élection des adjoints ;

VU, l'Arrêté Municipal n° 18-1238 du 21 mars 2018 portant délégation d'une partie des fonctions du maire à Monsieur Jacques Billard;

VU, la demande de la Direction des Festivités en date du 2 Avril 2020;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer le stationnement dans le cadre de l'installation du dispositif de versement des allocations aux Administrés, de garantir le bon fonctionnement de l'activité économique et de limiter la gêne engendrée, il est nécessaire d'instituer une interdiction de stationnement, CONSIDERANT que la sécurité, la fluidité du trafie et la commodité l'exigent;

### -ARRETONS-

ARTICLE 1 : A compter du lundi 6 avril 2020 à 6h00, et ce jusqu'au vendredi 10 avril 2020 à 20h00, le stationnement est réglementé comme suit :

### STATIONNEMENT INTERDIT

Le stationnement des véhicules sera formellement interdit et qualifié de gênant et soumis à enlèvement fourrière article 417-10 du Code de la Route aux emplacements ci-après :

BUREAU DE POSTE DES SALINES Au droit de la Poste sur 3 emplacements

BUREAU DE POSTE DE MEZZAVIA Au droit de la Poste sur 3 emplacements

ARTICLE 2. La signalisation appropriée, sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation (Livre I, première à huitième partie). Elle sera mise en place par les services de la Ville d'Ajaccio

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

ARTICLE 5 Les administrés disposent, en cas de contestation, d'un délai de DEUX MOIS à dater de l'entrée en vigueur du présent arrêté, pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia.

ARTICLE 6 : M. le Directeur Général des Services de la Ville d'AJACCIO, Le Directeur Général Adjoint de la PSP de la ville d'Ajaccio, le Directeur de la Police Municipale, le Directeur Départemental de la sécurité publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7. Ampliation : Le présent arrêté sera adressé à : MM. Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Directeur de la Police Municipale.

Fait à Ajaccio le 2 avril 2020

Pour Monsieur le Maire, Le Directeur Général des Services.

Pierre-Paul ROSSINI



# A MOCIO

### Arrêté N°2020/2311

### Portant fermeture provisoire au public Du chemin des Crêtes et du chemin des Douaniers

### Le Maire de la Ville d'AJACCIO,

Vu la loi 82-213 du 2 Mars 1982 portant droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;

Vu la loi 83-663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83-8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat;

Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions relatives aux Collectivités locales;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-17 à L.2122-20;

Vu les délibérations n°2015-04 et n°2015-06 en date du 8 février 2015 portant élection du Maire et des Adjoints ;

Vu le décret n°2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19

Vu les circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de covid-19;

Considérant l'urgence;

### -ARRETE-

### Article 1er

Est prononcée la fermeture provisoire au public de la totalité du Chemin des Crêtes et du Chemin des Douaniers.

### Article 2

La levée de cet arrêté est subordonnée à la fin de la période de confinement telle qu'elle est précisée par les autorités gouvernementales.

### Article 5

Le présent arrêté sera affiché sur le site.

### Article 6

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de la Corse, Préfet de Corse du Sud.

### Article 7

Les intéressés disposent, en cas de contestation, d'un délai de DEUX MOIS à compter de la notification du présent arrêté, pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia.

Dans ce même délai, ils peuvent également effectuer un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire, cette démarche proroge le délai du recours contentieux. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site <u>www.telerecours.fr</u>

### **Article 8**

M.M. le Directeur Général des Services de la Ville d'Ajaccio, le Directeur Général des Services Techniques de la Ville, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Directeur de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Ville d'Ajaccio et affiché en mairie.

Fait à AJACCIO, le 03/04/2020 P/Le Maire, et par délégation

MIL Breesind DGS

The state of the s

Paure - San assasini

<u>ARTICLE 5</u> - Le présent arrêté, contenant des prescriptions d'exercice relatives au bruit, est dérogatoire aux dispositions générales relatives aux bruits de voisinage tel que le permettent les dispositions du 1<sup>et</sup> alinéa de l'article R. 1336-6 du Code de la Santé Publique.

ARTICLE 6 - Les intéressés disposent, en cas de contestation, d'un délai de DEUX MOIS à compter de la notification du présent arrêté, pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia. Dans ce même délai, ils peuvent également effectuer un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire, cette démarche proroge le délai du recours contentieux. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

ARTICLE 7 - M. le Directeur Général des Services de la Ville d'Ajaccio, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et M. le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AJACCIO, le: 7 avril 2020

Le Maire,

Laurent MARCANGELI

Pierre - Paul ROSSINI

### Arrêté N°2020/2383



### Portant limitation de travaux sur le territoire communal

### Le Maire de la Ville d'AJACCIO,

Vu la loi 82-213 du 2 Mars 1982 portant droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;

Vu la loi 83-663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83-8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat;

Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions relatives aux Collectivités locales;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-17 à L.2122-20;

Vu les délibérations n°2015-04 et n°2015-06 en date du 8 février 2015 portant élection du Maire et des Adjoints ;

Vu l'arrêté n°2019-2844 en date du 17/05/19 portant délégation de signature à M. Pierre-Paul Rossini, directeur général des services:

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire

Vu les circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de covid-19;

Considérant l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours ;

Considérant l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tous comportements de nature à augmenter ou favoriser les risques de contagion;

Considérant que la ville d'Ajaccio est considérée comme un « cluster »

Considérant la situation d'insularité et le fait des difficultés à évacuer les patients en cas de saturation du seul service de réanimation du Département

Considérant le principe de précaution et la volonté de protéger les personnes vulnérables en réduisant au maximum les risques de propagation du virus

Considérant l'avis formulé par le Conseil d'administration de la fédération du Bâtiment de la Corse du Sud qui souhaite disposer d'une période de formation à la mise en œuvre des mesures de sécurité sanitaires sur les chantiers

Considérant que le Maire peut dans le cadre des ses pouvoirs de police, protéger la population communale par des mesures appropriées, des risques qu'elle encourt au regard de l'épidémie de Covid-19

### -ARRETE-

### Article 1cr

Sur tout le territoire de la commune d'Ajaccio, est interdit tout chantier de construction, de travaux de gros œuvre, de maçonnerie, de voirie et réseaux divers ainsi que toute autre activité liée au Bâtiment et travaux publics jusqu'au 26 avril 2020 inclus.

### Article 2

Les travaux indispensables à la vie de la population ou d'intérêt public restent autorisés, tout comme les travaux réalisés sur les chantiers par une seule entreprise avec une présence sur site de moins de cinq salariés.

### Article 3

Les chantiers ouverts dans le cadre de l'article 2 du présent arrêté, doivent être strictement organisés selon les dispositions du guide de préconisation de sécurité sanitaire pour la continuité de la construction en période d'épidémie de Covid-19 publié le 02 avril 2020. Il appartient à chaque entreprise d'évaluer sa capacité à s'y conformer et de prendre les dispositions sanitaires.

Les prescriptions émises dans l'arrêté n°2016-1046 en date du 19/04/2016, relatif à la lutte contre le bruit seront respectées.

Le présent arrêté sera affiché en mairie.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de la Corse, Préfet de Corse du Sud.

Cet arrêté abroge l'arrêté n°2020/2204 en date du 28/03/2020 portant prorogation de l'interdiction de travaux

### Article 8

Les intéressés disposent, en cas de contestation, d'un délai de DEUX MOIS à compter de la notification du présent arrêté, pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia.

Dans ce même délai, ils peuvent également effectuer un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire, cette démarche proroge le délai du recours contentieux. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

### Article 7

M. le Directeur Général des Services de la Ville d'Ajaccio, le Directeur Général des Services Techniques de la Ville, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Directeur de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Ville d'Ajaccio et affiché en

> Fait à AJACCIO, le 15/04/2020 P/Le Maire, Et par délégation,

> > Pierre - Paul ROSSINI

MR Rossini DGS

Signature

Wille d' Aigerio RP 412 - 20304 AJACCIO CEDEX www.aiaccio.fr



### DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

### **COMMUNE D'AJACCIO**

ARRETE MUNICIPAL nº 2020- 2384

Portant Circulation interdite et inversion de sens de circulation,

### Dans les voies ci-dessous :

Av Colonel Colonna D'Ornano, portion entre le cours Napoléon et le Bd D Paoli Rue Michel Bozzi

DGA Proximité et Service à la Population/Direction patrimoine Viaire/Pôle circulation et réglementation/CD/TJ/TE/04

NOUS, Laurent MARCANGELI, MAIRE DE LA VILLE D'AJACCIO,

VU, la loi 82-213 du 2 Mars 1982 portant droits et libertés de la Commune;

VU, la loi 83-663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83-8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;

VU, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions relatives aux Collectivités locales;

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2216;

VU, le Code de la Route;

VU, l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière, (Livre I - Première à huitième partie), du 26 juillet 1974 modifiée,

VU, l'Arrêté Municipal N° 66-169 du 9 Novembre 1966, approuvé par l'Autorité Préfectorale le 27 Janvier 1967, portant règlement général de la circulation et du stationnement des véhicules dans l'agglomération urbaine d'AJACCIO;

VU, la délibération n°2015/04, en date du 08 février 2015 portant élection du Maire;

VU, la délibération 2015/06, en date du 08 février 2015 portant élection des adjoints ;

VU, la demande de la CAPA en date du 14 Avril 2020;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la circulation dans le cadre de l'évacuation exceptionnelle par camions remorques des balles de déchets du site de Saint-Antoine, et notamment d'instituer une inversion temporaire de sens de circulation des véhicules,

CONSIDERANT que la sécurité, la fluidité du trafic et la commodité l'exigent;

### -ARRETONS-

ARTICLE 1 : A compter du Mercredi 15 avril 2020 à 10h00, et uniquement durant les phases d'évacuation des balles de déchets par les camions sous-traités par le SYVADEC, la circulation est réglementée comme suit :

### CIRCULATION INVERSEE

Le sens de circulation des véhicules sera inversé dans les axes ci-après pendant la circulation des camions précités :

Avenue Colonel Colonna D'Ornano, portion comprise entre le cours Napoléon et le Bd D Paoli

### **CIRCULATION INTERDITE**

La circulation sera interdite, pendant la circulation des camions précités, dans les axes ci-après :

Rue Michel Bozzi, portion comprise entre la rue Ste Lucie et l'avenue Colonel Colonna d'Ornano

ARTICLE 2: Ces Dispositions seront sous contrôle permanent de la Police Municipale ou intercommunale, et seront mises en place au passage des camions précités, à compter de mercredi 15/4 jusqu'à la fin des opérations (en principe dans l'après-midi) pour éviter au maximum la gêne aux riversins

ARTICLE 3: La signalisation appropriée, sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation (Livre I, première à huitième partie). Elle sera mise en place par les services de Police de la Ville d'Ajaccio, la Police municipale ou Intercommunale assurant le blocage nécessaire des rues et véhicules

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

ARTICLE 6 : Les administrés disposent, en cas de contestation, d'un délai de DEUX MOIS à dater de l'entrée en vigueur du présent arrêté, pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia.

ARTICLE 7: M. le Directeur Général des Services de la Ville d'AJACCIO, Le Directeur Général Adjoint de la PSP de la ville d'Ajaccio, le Directeur de la Police Municipale, le Directeur de la Police Intercommunale, le Directeur Départemental de la sécurité publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Ampliation : Le présent arrêté sera adressé à : MM. Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Directeur de la Police Municipale, le Directeur de la Police Intercommunale.

Fait à Ajaccio le 14 avril 2020

Pour Monsieur le Maire,

MR Rossini DGS

Signature La Tille Tille Signature

Pierre - rau ROSSINI



### DEPARTEMENT DE LA CORSE DU-SUD

### COMMUNE D'AJACCIO

ARRETE MUNICIPAL 102010- 2389

Portant restriction de circulation,

A compter du 08 mai 2020, etce, jusqu'au 15 mai 2020

Dans l'artère cl-après :

### CHEMIN D'APPIETTO

Partion comprise entre le chemin d'Acqualonga et la Départemental \$1

DGA Proximité et Service à la Population/Direction du Patrimoine Viaire/Pôle Circulation et Réglementation/CD/TJ/TE/04

NOUS, Laurent MARCANGELI MAIRE DE LA VILLE D'AJACCIO,

VU, la loi 82-213 du 2 Mars 1982 portant droits et libertos des Communes, des Départements et des Régions,

VU, la lui 83-663 du 22 Inillet 1983 complétant la loi 83-8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat;

VV. la los du 19 Août 1986 portant dispositions relatives aux Collectivités locales ;

VU. le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-6;

VU, le Code de la Route

VU. l'Arrête Municipal N° 66-169 du 9 Novembre 1966, approuvé par l'Autorité Préfectorale le 27 Janvier 1967, portant réglement général de la circulation et du stationnement des véhicules dans l'agglomération urbaine d'AJACCIO,

VU, la délibération n°2015/04, en date du 08 février 2015 portant élection du Maire, VU, la délibération 2015/06, en date du 08 février 2015 portant élection des adjoints,

VU, la demande de l'entreprise GROUPE RAFFALLI en date du 27 avril 2020,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de terrassement, il convient de réglementer la circulation;

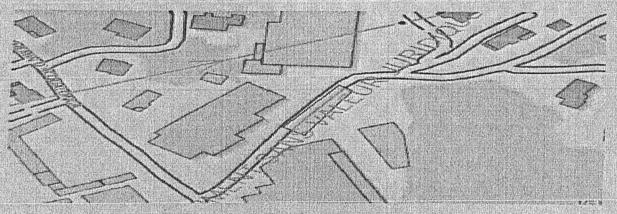
CONSIDERANT que la commodité, la sécurité des usagers ainsi que la fluidité du trafic l'exigent,

ARTICLE 1 : A compter du 04 mai 2020, et ce, jusqu'au 15 mai 2020, la circulation sera réglementée comme suit dans l'artère ci-après :

### RESTRICTION DE CIRCULATION

### CHEMIN D'APPIETTO

Portion comprise entre le chemin d'Acqualonga et la Départemental 81



ARTICLE 2 : La signalisation appropriée, sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation (Livre I, première à huntième partie). Elle sera misé en place par l'entreprise responsable des travaux.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément sux lois et règlements en vigueur. ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs

ARTICLE 5 : Les administrés disposent, en cas de contestation, d'un délai de DEUX MOIS à dater de l'entrée en vigueur du présent arrêté, pour déposer un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia.

ARTICLE 6: MM le Directeur Général des Services de la Ville d'AJACCIO, le Directeur Général Adjoint du Service Proximité et Population de la Ville, le Directeur Départemental de la Sécurite Publique, le Directeur de la Police Municipale, sont charges, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du

ARTICLE 7 : Ampliation : Le présent arrêté sera adresse à : M. M. Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Directeur de la Police Municipale, a l'entreprise GROUPE RAFFALLI

Fait à Ajaccio, le 72 AVRIL 2020

Pour Monsieur le Maire, Le Directeur Général des Services,

Pierre Paul ROSSINI

Le Directeur Genéral des Services

Plerre - Paul RossiM

WTATION \*

### DEPARTEMENT DE LA COUSE DU SUD

### COMMUNE D'AJACCIÓ

ARRETE MUNICIPAL Nº 2020- 23 90

Portant dérogation à l'Interdiction de circulation des poids fourds > 3.5T

Dans l'artère ci-après

### CHEMIN DE FINOSELLO

DGA Proximité et Services à la Population/Direction Patrimoine Viaire - Pôle Circulation et Réglementation/CD/TJ/TE/04 NOUS, LAURENT MARCANGÉLI. MAIRE DE LA VILLE d'AJACCIO,

Vu, la loi 82-213 du 2 Mars 1982 portant droits et libertés de la Commune,

Vo. la loi 83-663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83-8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, des Départements, les Régions et l'Etat,

Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions relatives aux Collectivités locales,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2113-1 à L2216,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, (livre 1 - Première à huitième partie), du 26 Juillet 1974 modifiée,

Vu l'arrêté municipal n°66-169 du 9 Novembre 1966, approuvé par l'Autorité Préfectorale le 27 Janvier 1967, portant règlement général de

la circulation et du stationnement des véhicules dans l'agglomération urbaine d'Ajaccio,

Ve la délibération n°2015/04, en date du 8 Février 2015 portant élection du Maire,

Vu la délibération n°2015/06, en date du 8 Février 2015 portant élection des adjoints,

Ve la demande de Monsieur MUSSO en date du 27 avril 2020,

Considérant qu'à l'occasion de l'approvisionnement en béton liquide de Monsieur MUSSO FRANCOIS, il appartient à l'Autorité Municipale de prendre toutes les mesures afin de réglementer la circulation;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures de police adaptées aux circonstances.

### -ARRETONS-

ARTICLE 1 : A compter du 04 mai 2020, et ce, jusqu'au 20 mai 2020, un poids lourd de la société AJACCIO BETON de plus de 3.5 tounes charge en beton (environ 8 M3) est autorisé à circuler une et unique fois (date et heure à communiquer à la Ville) dans l'artère ci-

### CHEMIN DE FINOSELLO

Article 2. La signalisation appropriée, sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation (Livre I, première à huitième partie). M MUSSO et son soumissionnaire la société Ajaccio Béton restent entièrement responsable de leur sécurité relativement au passages étroits et fragiles sur le chemin de Finosello. Il leur appartient de tout mettre en œuvre pour le passage de la toupie

Article 3: Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4: Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs

Article 5: Les administrés disposent, en cas de contestation, d'un délai de DEUX MOIS à dater de l'entrée en vigueur du présent arrêté, pour dépende un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia

Article 6: M. le Directeur General des Services de la Ville d'Ajaccio, le Directeur Général Adjoint de la proximité et Service à la Population de la Ville, le Directeur de la Police Municipale, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerné de l'execution du présent arrêté.

Article 7 Amplianon: Le present artêté acra adressé à MM. Le Directeu Départemental de la Sécurité Publique, le Directeur de la Police Municipals,

FAREATACCIOLIE: 29 avril 2020

Pour Montiou le Maire, Le Directour Géneral des Services,

Pierro Paul ROSSINI



### DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

### COMMUNE D'AJACCIO

### ARRETE MUNICIPAL nº 2020-2391

Portant stationnement interdit
Portant restriction de circulation par alternat à feux tricolores

A compter du 18 mai 2020, et ce, jusqu'au 03 juin 2020

TRAVAUX DE JOURS ET DE NUITS Dans les artères ci-après :

### RUE DOCTEUR DEL PELLEGRINO BOULEVARD DOMINIQUE PAOLI Voir plan ci-joint

DGA Proximité et Service à la Population/Direction Patrimoine Viaire Pôle Circulation et Réglementation /CD/TJ/TE/05/.

NOUS, Laurent MARCANGELI MAIRE DE LA VILLE D'AJACCIO,

VU, la loi 82-213 du 2 Mars 1982 portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions;

VU, la loi 83-663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83-8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat;

VU, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions relatives aux Collectivités locales ;

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-6;

VU, le Code de la Route :

VU, l'Arrêté Municipal N° 66-169 du 9 Novembre 1966, approuvé par l'Autorité Préfectorale le 27 Janvier 1967, portant règlement général de la circulation et du stationnement des véhicules dans l'agglomération urbaine d'AJACCIO;

VU, la délibération n°2015/04, en date du 08 février 2015 portant élection du Maire;

VU, la délibération 2015/06, en date du 08 février 2015 portant élection des adjoints;

VU, la demande de CORSOVIA en date du 15 mai 2020;

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux d'enrobés, il est nécessaire d'instituer, une interdiction de stationnement et restriction de circulation par alternat à feux tricolores :

CONSIDERANT que la commodité, la sécurité des usagers ainsi que la fluidité du trafic l'exigent,

### -ARRETONS-

ARTICLE 1: A compter du 18 mai 2020, et ce, jusqu'au 03 juin 2020, selon l'avancement des travaux, le stationnement et la circulation seront réglementés comme suit dans les artères ci-après :

### STATIONNEMENT INTERDIT

Le stationnement des véhicules sera formellement interdit et qualifié de gênant et soumis à enlèvement fourrière article 417-10 du Code de la Route dans l'artère ci-après:

RUE DU DOCTEUR DEL PELLEGRINO BOULEVARD DOMINIQUE PAOLI Au droit du carrefour

### Plan carrefour Del Pellegrino

